

2014-UNAT-426, Kacan

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que l'appelant n'avait pas montré que UNT a dépassé son pouvoir discrétionnaire en matière de gestion des cas. Unat a noté qu'il était incontestable que l'appelant avait fait une demande à UNT pour que son témoin soit appelé. Unat a constaté qu'il n'y avait aucune mention de témoin dans le jugement de l'UND et qu'il n'était pas clair que l'UNDT avait considéré cette preuve. Unat a soutenu que l'appelant aurait dû avoir la possibilité d'appeler son témoin ou d'une explication de UNDT pour ne pas avoir appelé le témoin. Unat a jugé que UNDT avait commis une erreur de procédure, comme pour affecter la décision de l'affaire en vertu de l'article 2. 1 (d) du statut de l'UNAT, en ne permettant pas à l'appelant d'appeler un témoin. Unat a renvoyé l'affaire à UNT, pour entendre la preuve du témoin de l'appelant. Non soutenu l'appel et renvoyé l'affaire à undt pour être examiné par un autre juge.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Jugement de l'UND: le demandeur a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination à durée déterminée. UNDT a rendu le jugement n ° UNT / 2013/025, rejetant la demande. UNDT a constaté que le requérant n'avait pas satisfait à la charge de la preuve requis pour démontrer que la décision de ne pas renouveler sa nomination à durée déterminée a été entachée par des considérations inappropriées ou était autrement illégale. UNDT a constaté que les recommandations du rapport final avaient été rendues sans rapport car elles n'ont jamais été mises en œuvre parce que le bureau du terrain de Van a été fermé en raison des dommages causés par le tremblement de terre. UNDT a constaté que la décision non renouvelable était donc uniquement une mesure organisationnelle que le HCR a été forcée de prendre après le tremblement de terre. UND a rejeté l'argument du requérant selon lequel il n'était pas traité de la même manière que les autres membres du personnel, constatant que sa situation était différente de celle des membres du personnel qui ont continué à servir leurs postes.

Principe(s) Juridique(s)

Le fardeau de prouver que les motifs de non-renouvellement étaient illégaux réside dans le membre du personnel contenant la décision de ne pas renouveler son contrat.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Kacan

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

2013-480

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

4 Fév 2014

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Preuve

Production de preuves

Procédure (première instance et TANU)

Gestion des dossiers

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(d)

Jugements Connexes

UNDT/2013/025

2011-UNAT-178